

**Vente aux enchères publiques ensuite de surenchère en 1 lot, de biens et droits immobiliers sur la Commune de SAMOËNS (74340) consistant en plusieurs parcelles de terrain à usage agricole (lot 4)**

**Fixée au jeudi 4/3/2021 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130), Palais de Justice, 18, Quai du Parquet**

**A la requête de :** Monsieur Cédric DEGRYSE, demeurant 868, Route des Granges, 74130 CONTAMIE SUR ARVE, de Monsieur Alexandre GANDIGLIO, demeurant 103, Route de Rond, 74440 TANINGES, de Monsieur Olivier GOUGH, demeurant 20, Chemin de l'Epure, 74340 SAMOËNS, de Monsieur Jean-Matthieu FALLARD, demeurant 83, Impasse de la Forge, 74340 SAMOËNS, de Madame Juliette CLAYE, demeurant 44, Rue des Chanoines, 74340 SAMOËNS, de Monsieur Florentin SENOT, demeurant 202, Route de Solfelery, 74340 SAINT JEAN D'AULPS, et de Monsieur Clovis DEPLACE, surenchérisseurs, ayant pour Avocat constitué Me Emilie BURNIER-FRAMBORET du Cabinet RIBES & Associés, inscrite au Barreau de BONNEVILLE (74130)

**En présence de :** la SCI LA SAVOYARDE, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le n°504 312 554, dont le siège est sis 145, Route des Mouilles, 74340 SAMOËNS, représentée par sa co-gérante Madame Fanny LEVEQUE épouse WASTIAUX, adjudicataire surenchérie, ayant pour Avocat la SELARL FDA, inscrit au Barreau de BONNEVILLE,

**Et de :** la SELARL Me Luc GOMIS, Mandataire Judiciaire, dont le siège est sis 5, Rue François Morel, 74200 THONON LES BAINS, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de Mme Marie MONNIER veuve BUCZ à ce désignée par jugement du TGI de BONNEVILLE statuant en matière commerciale et de procédures collectives en date du 3/10/1990, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante,

**DESIGNATION DES BIENS :** Lot n°4 (de la vente initiale) : diverses parcelles de terrain à usage agricole et labourables, cadastrées Commune de SAMOËNS :

- Lieudit « Les Gorges », section ZC, n°18 (83a 84ca),
- Lieudit « La Vola », section ZB, n°72 (15a 12ca),
- Lieudit « Le By », section ZB, n°56 (20a 50ca),

le tout décrit dans le rapport d'expertise dressé par Mr DUMAS le 16/6/2006 annexé au cahier des charges de la vente, déposé le 21/8/2020 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°20/00791, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE :** aucune visite organisée compte tenu de la nature des biens (*parcelles accessibles*)

**MISES A PRIX :** **41.250,00 € (quarante et un mille deux cent cinquante Euros)**

**OCCUPATION :** il résulte du rapport d'expertise que les pâtures et landes seraient partiellement exploités en qualité d'alpage.

**ENCHERES :** En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

**RENSEIGNEMENTS :**

1 – au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)